

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 386-2019

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 386-2019, sur la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	12 mars 2019
Dépôt du règlement :	12 mars 2019
Adoption :	9 avril 2019
Entrée en vigueur :	11 avril 2019

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 11 avril 2019.



Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, ALISON DRYUE, DIR. GÉNÉRALE soussigné(e), de la
Municipalité de LAC-DES-ÎLES certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
25 AVRIL 2019, entre 7 h et 18 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 JOUR D'AVRIL 2019

